
DEPARTEMENT
CORREZE**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT****Séance du 23 SEPTEMBRE 2022**Date de la convocation : 19/09/2022
Numéro de délibération de la séance 230922/01

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 11
- Présents : 11	Pour : 11
- Absents excusés : 0	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstentions : 0

Présents: M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN Mme Sylvie FOUQUET.

A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURI

Objet : Désignation des responsables et membres des commissions communales

Le Conseil Municipal décide de procéder à la désignation des responsables et membres des diverses commissions communales, selon l'article L.2121-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

M le maire indique que les membres des commissions sont élus au scrutin secret (article L2121-21 du CGCT), mais que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par scrutin public.

Administration, secrétariat, finance

Président : Claude ACHARD

Responsable : Sylvie HAMPIKIAN

Suppléant : Jean-Pierre LUÇON

Aménagement et entretien du territoire, voirie, assainissement, agents

Président : Claude ACHARD

Responsable : Jean-Pierre LUÇON

Relations sociales, affaires et transports scolaires

Président : Claude ACHARD

Responsable : Lily MOLENKAMP

Suppléant : Stéphanie COLAS

Membre : Sylvie FOUQUET

Tourisme, culture

Président : Claude ACHARD

Responsable : Olivier DESMAISON

Suppléant : Jean-Pierre LUÇON

Membre : Laetitia MAURI

Gestion des biens communaux : salles des fêtes, parc locatif, mairie, église, cimetière

Président : Claude ACHARD

Responsable : Josy ACHARD

Suppléant : Sylvie FOUQUET

Membres : Jean-Pierre LUÇON, Lily MOLENKAMP, Olivier DESMAISON

Associations sport, fêtes, cérémonies

Président : Claude ACHARD

Responsable : Jean-Pierre LUÇON

Suppléant : Laurent FAUCHER

Membre : Josy ACHARD

Artisans, commerces

Président : Claude ACHARD

Responsable : Stéphanie COLAS

Suppléant : Laetitia MAURI

Communication

Président : Claude ACHARD

Responsable : Laetitia MAURI

Suppléant : Josy ACHARD

Membre : Sylvie HAMPIKIAN

Agriculture

Président : Claude ACHARD

Responsable : Laurent FAUCHER

Suppléant : Jean-Pierre LUÇON

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD



*Publication par voie d'affichage le 30 septembre 2022
Transmission à la Sous-Préfecture de Brive le 30 septembre 2022*

DEPARTEMENT
CORREZE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 19/09/2022
Numéro de délibération de la séance 230922/02

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 11
- Présents : 11	Pour : 11
- Absents excusés : 0	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstentions : 0

Présents: M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN, Mme Sylvie FOUQUET.

A été nommé secrétaire: Mme Laetitia MAURI

Objet : Election des membres appelés à siéger au sein du SIVOM d'Ayen

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger en cours de mandat au sein du SIVOM d'AYEN.

M le Maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer et propose donc au Conseil Municipal d'élire les délégués pour siéger au SIVOM d'AYEN, sachant que les statuts prévoient que chaque commune doit être représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

M le maire indique que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, il est précisé que le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21 du CGCT).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par scrutin public.

Après délibération et à l'unanimité, sont élus :

Délégués titulaires

- Claude ACHARD
- Christophe MESMIN

Délégués suppléants

- Jean-Pierre LUÇON
- Sylvie HAMPIKIAN

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD




DEPARTEMENT
CORREZEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 23 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 19/09/2022
Numéro de délibération de la séance 230922/03

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 11
- Présents : 11	Pour : 11
- Absents excusés : 0	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstentions : 0

Présents : M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN Mme Sylvie FOUQUET.

A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURI

Objet : Election des membres appelés à siéger au sein de la Fédération Départementale d'Electrification et d'énergie de la Corrèze

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection des délégués appelés à siéger en cours de mandat au sein de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (Secteur intercommunal d'Electrification d'AYEN).

M le Maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer et propose donc au Conseil Municipal d'élire deux délégués titulaires, et deux délégués suppléants.

M le maire indique que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, il est précisé que le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21 du CGCT).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par scrutin public.

Après délibération et à l'unanimité, sont élus :

Délégués titulaires

- Claude ACHARD
- Laurent FAUCHER

Délégués suppléants

- Sylvie HAMPIKIAN
- Christophe MESMIN

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD



DEPARTEMENT
CORREZE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT**

Séance du 23 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 19/09/2022
Numéro de délibération de la séance 230922/04

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 11
- Présents : 11	Pour : 11
- Absents excusés : 0	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstentions : 0

Présents: M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN Mme Sylvie FOUQUET.

A été nommé secrétaire: Mme Laetitia MAURI

Objet : Désignation des représentants au sein des commissions communautaires thématiques de la CABB

M le Maire constate que la présente assemblée remplit les conditions de quorum exigées pour délibérer et propose donc au Conseil Municipal de désigner les délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein des commissions communautaires thématiques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

M le maire indique que lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, le vote doit avoir lieu à bulletin secret. Toutefois, il est précisé que le conseil peut décider à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L 2121-21 du CGCT).

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder aux nominations par scrutin public et a procédé à la désignation des délégués comme suit :

Développement économique

- Titulaire : Mme Stéphanie COLAS
- Suppléant : M Claude ACHARD

Aménagement du Territoire :

- Titulaire : M Jean-Pierre LUÇON
- Suppléant : M Laurent FAUCHER

Cohésion sociale :

- Titulaire : Mme Josy ACHARD
- Suppléant : Mme Sylvie FOUQUET

Développement touristique :

- Titulaire : M Olivier DESMAISON
- Suppléant : Mme Laetitia MAURI

Développement Durable :

- Titulaire : Mme Lily MOLENKAMP
- Suppléant : Mme Laetitia MAURI

Ressources :

- Titulaire : Mme Sylvie HAMPIKIAN
- Suppléant : M Jean-Pierre LUÇON

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 23 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 19/09/2022
Numéro de délibération de la séance 230922/05

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 11
- Présents : 11	Pour : 11
- Absents excusés : 0	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstentions : 0

Présents: M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN Mme Sylvie FOUQUET.

A été nommé secrétaire : Mme Laetitia MAURI

Objet : **Indemnités du maire**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande du Maire afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous :

- Pour une population de moins de 500 habitants : taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique : **25,5 %**.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur au taux maximal de 25,5 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide et avec effet rétroactif au 8 septembre 2022 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire **au taux de 9.9%**.

Cette indemnité sera versée mensuellement et imputé à l'article 6531 du budget de la commune.

Le Maire,
Claude ACHARD



DEPARTEMENT
CORREZE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 23 SEPTEMBRE 2022

Date de la convocation : 19/09/2022
Numéro de délibération de la séance 230922/06

Le vingt-trois septembre deux mil vingt-deux à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 11
- Présents : 11	Pour : 10
- Absents excusés : 0	Contre : 0
- Procuration : 0	Abstentions : 1

Présents: M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, M Olivier DESMAISON, Mme Stéphanie COLAS, M Christophe MESMIN Mme Sylvie FOUQUET.

A été nommé secrétaire: Mme Laetitia MAURI

Objet: **indemnités des adjoints**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu les arrêtés municipaux du 23 septembre 2022 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire,

Le taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les adjoints au maire est de : **9,9%** pour une population de moins de 500 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux de **9.9%**.

Ces indemnités seront versées mensuellement et imputes à l'article 6531 du budget de la commune.

Le Maire,
Claude ACHARD

